

**Extrait des délibérations
du conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes
du 26 janvier 2018**

n° 06 – D 26.01.2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six janvier à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Pascal LOUVET, vice-président du conseil d'administration.

Point à l'ordre du jour :

Marché public de service de restauration pour l'Ecole de Physique des Houches

Membres présents : BERNARD Sébastien, CARON FASAN Marie-Laurence, COURTOIS Hervé, LEBARBE Thomas, GRANET ABISSET Anne-Marie, LBATH Ahmed, BARBIER Emmanuel, FILIPPI Lionel, CHAZE-MAGNAN Ludivine, PAPA Françoise, RACHIDI Walid, FORESTIER Gérard, GUINET Éric, SOTO Orianna, DENAT Tom, ROUILLON Joris, BONNET Augustin, BOLF Edith, VIANNET Sylvie.

Membres représentés : VUILLEZ Jean-Philippe (procuration à COURTOIS Hervé), MARTENS Kirsten (procuration à LBATH Ahmed), MARTIN-MERCIER Sylvie (procuration à BOLF Edith), WENDLING Olivia (procuration à BERNARD Sébastien), BORRAS Isabelle (procuration à BARBIER Emmanuel), KAFAI Mitra (procuration à GUINET Eric), MABED Abdelmalek (procuration à FORESTIER Gérard), HABFAST Claus (procuration à CARON FASAN Marie-Laurence), GARNIER Jocelyne (procuration à CHAZE-MAGNAN Ludivine).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Vu les articles 25-I.1^o et 67 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu la décision de la commission d'attribution des marchés du 19 janvier 2018,

Vu l'avis de la commission des finances du 19 janvier 2018,

Considérant qu'il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum, ni maximum conclu avec un seul titulaire ;

Considérant que cet accord-cadre est prévu pour être conclu pour une période initiale de 1 an à compter de leur date de notification ; qu'il peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans ;

Considérant qu'à l'issue de la commission d'attribution des marchés l'attributaire est ASCANIS ;

Considérant que l'estimation du montant annuel de l'accord s'élève à 363 065,50 € HT;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver l'accord-cadre relatif au marché public de restauration pour l'Ecole de Physique des Houches avec ASCANIS dans les conditions ainsi présentées.

Membres en exercice	36
Membres présents	19
Membres représentés	9
Nombre de votants	28
Voix favorables	28
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Au regard des votes, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés l'accord-cadre relatif au marché public de restauration pour l'Ecole de Physique des Houches avec ASCANIS dans les conditions présentées.

Fait à St- Martin- d'Hères, le 29 janvier 2018

Pour le Président et par délégation,

Le Directeur général des services

Joris BENELLE

Publié le : 30.01.2018

Transmis au Rectorat le :

30.01.2018

Pour le Président et par délégation
La Directrice générale des services adjointe
Fanny BLANCHI



ECOLE DE PHYSIQUE DES HOUCHES

Affaire suivie par :
Anny GLOMOT (Ecole de Physique des Houches)

Autorisation de signer l'accord-cadre portant sur le Service de restauration pour l'Ecole de Physique des Houches

Accord-cadre sans minimum, ni maximum conclus avec un titulaire.

Durée : 48 mois maximum (période initiale de 12 mois).

Proposition :

Au vu de l'avis favorable rendu par la Commission des Finances le 19 janvier, le Conseil d'administration autorise le Président de l'UGA à signer l'accord-cadre.

Document provisoire sous réserve de la décision de la Commission d'Attribution des Marchés et l'avis de la Commission des Finances